

AFFAIRE No 41 - DENOMINATION D'UNE PLACE OU D'UNE RUE DE LA VILLE A L'OCCASION DU JUMELAGE DE METZ ET DE SAINT-DENIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des manifestations prévues pour le Jumelage des villes de Metz et de Saint-Denis, le Conseil d'Adjoints a proposé de donner la dénomination de "Rue de Metz" ou de "Place de Metz" à une rue ou à une place de la ville.

Une plaque commémorative sera inaugurée à cette occasion.

Je vous propose, en conséquence, de désigner une rue ou une place de Saint-Denis à laquelle sera donnée cette dénomination de "Rue de Metz" ou de "Place de Metz".

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE : La proposition consiste à dénommer le Rond-Point du Jardin : "Rond-Point du Jardin - Place de Metz".

Je mets aux voix cette proposition.

LA PROPOSITION D'ADJONCTION DE LA DENOMINATION DE "PLACE DE METZ" A CELLE DE "ROND-POINT DE JARDIN" FORMULEE PAR LE CONSEIL DES ADJOINTS .

EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 16 DEC 1986
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions